

## Appel à projets jeunesse « Résidence CUBE » 2022-2023

Administration communale de Saint-Gilles  
CUBE (Centre UrBain d'Expression) - Service Jeunesse  
Avenue Fonsny 131  
1060 Saint-Gilles  
02 435 12 13  
[cube.1060@stgilles.brussels](mailto:cube.1060@stgilles.brussels)

### 1. Préambule

Le Service Jeunesse de la Commune de Saint-Gilles désire soutenir le secteur associatif actif dans le domaine socioculturel en mettant à disposition un espace de travail et de collaboration au sein du Centre UrBain d'Expression (CUBE).

Le présent appel à projet décrit les conditions de participation, d'attribution et les modalités d'octroi du subside, non financier, sous forme de mise à disposition gratuite de locaux et de matériel pour une durée de 10 mois.

L'objectif de l'appel à projet est de trouver une association résidente capable, d'une part, d'apporter une plus-value au projet du CUBE, en offrant aux bénéficiaires des ateliers réguliers d'expression, liés au sport<sup>1</sup>, à la musique, à la danse, à l'audiovisuel et à l'expression de manière générale, en veillant à apporter les « life skills » dont les jeunes ont besoin pour s'épanouir (confiance en soi, l'expression, l'échange avec l'autre,...) afin de renforcer la mission des animateurs du CUBE.

### 2. Axes prioritaires

Le CUBE (ou Centre UrBain d'Expression) se situe avenue Fonsny 131 à 1060 Saint-Gilles. Il met à disposition, en accès libre, des espaces d'expression culturelle, artistique et sportive par le biais d'ateliers ouverts mais également à travers des ateliers organisés, mis en place par l'équipe des animateurs du CUBE. Une programmation plurielle et diversifiée qui permet une participation d'un large public. En dehors de ces dynamiques d'espaces d'expression, le projet peut également mettre à disposition, des utilisateurs du CUBE, un des pôles cité ci-dessous, pour réaliser des réunions, répétitions, séminaires, team building.

Le CUBE est destiné au public bruxellois et, en priorité, à la population saint-gilloise dont la tranche d'âge se situe entre 15 et 26 ans essentiellement. S'ils ont moins de 16 ans, ils peuvent accéder au CUBE en présence d'une personne majeure qui s'en porte garant.

Les horaires d'ouverture (aux jeunes) sont les suivants :

---

<sup>1</sup> L'activité sportive devra répondre aux capacités d'accueil et de réalisation du pôle sport. Sont exclus les sports collectifs de ballon : basketball, volleyball, mini foot...

**Du mardi au vendredi de 16h00 à 21h00 et le samedi de 13h à 19h00**

Le dimanche et le lundi, le CUBE est fermé au public.

L'objectif globale du projet est de garantir l'ouverture d'un lieu de rencontre et de participation citoyenne connecté avec le quartier, susceptible de favoriser l'épanouissement de la population et de renforcer le vivre ensemble.

Objectif 1 : Fédérer les jeunes de 15 à 26 ans, autour d'un espace d'expression convivial, de partage, de

création et d'identité ;

Objectif 2 : Encourager les acteurs sociaux, les collectifs, ainsi que la population à créer une synergie de

savoir, savoir-faire et savoir-vivre au sein du CUBE ;

Objectif 3 : Répondre au manque d'espace et désengorger les espaces publics et réorienter les jeunes

vers le CUBE dans une dynamique repris dans l'objectif 1.

### **3. Conditions de participation**

Cet appel s'adresse à toute association sans but lucratif (ASBL), association de fait ou personnes physiques implantée en Région de Bruxelles-Capitale menant des activités socioculturels et éducatives avec les 15-26 ans.

Cet appel ne s'adresse pas aux :

- Association internationale sans but lucratif (AISBL) ;
- ASBL agissant en tant que fédération ;
- Entreprises commerciales ;
- Administrations locales (communes, CPAS) ;
- Aux écoles (maternelles, primaires et secondaires), aux hautes écoles et universités.

### **4. Critères de sélection**

Le comité de sélection privilégiera l'originalité du projet, en terme de contenu, d'envergure et d'impact auprès des jeunes, membres du CUBE.

Le comité de sélection tiendra compte des éléments suivants :

- La concordance entre le projet, les objectifs et les priorités correspondant au projet CUBE ;
- Le caractère réaliste du projet concernant ;
- Le planning des événements proposé ;
- Le planning des animations proposées en accord avec les objectifs du présent appel à projets (ateliers réguliers d'expression, liés au sport, à la musique, à la danse, à l'audiovisuel.)
- La qualité du dossier de présentation ;
- Les références en terme de savoir-faire auprès du public jeune et l'expertise des animations socioculturelles.

Ce qui est demandé :

- Offrir des ateliers de manière régulière, à raison d'une à deux fois par semaine
- Apporter un encadrement des ateliers par un responsable pédagogique de l'association résidente
- Réaliser, dans la mesure du possible, des événements (séminaires, soirée inclusive, événement culturels et/ou artistiques) deux fois par an pour valoriser les acquis d'apprentissage des jeunes

- Inviter un autre public que celui habituel du CUBE pour permettre une valorisation de l'espace CUBE.

## 5. Comité d'attribution

Les projets seront évalués et sélectionnés par un comité de sélection composé des personnes suivantes :

- L'Echevin du programme Politique de la Ville
- L'Echevin de la Jeunesse
- La cheffe du service Jeunesse
- Le coordinateur du projet « CUBE »
- La responsable des activités INDOOR du CUBE

La priorité sera donnée :

- A l'ASBL capable de réaliser les actions décrites ci-dessus le plus rapidement possible après l'acceptation du subside ;
- Aux ateliers qui permettront de fédérer un maximum de jeunes en favorisant la mixité des genres.

Si l'association résidente souhaite développer, en plus des actions visées ci-dessus, des ateliers auprès de ses membres ou en faveur d'un public en situation sociale précaire (ex : les primo arrivants).

## 6. Calendrier

Les dossiers de candidature doivent être complétés via le formulaire IRISBOX accessible via le site <https://irisbox.irisnet.be> au plus tard **le vendredi 19/08/2022.**

Le porteur du projet doit joindre au formulaire en ligne IRISBOX les documents suivants pour valider sa candidature :

1. Un dossier de références dans le domaine socioculturel
2. Le PV de la dernière assemblée générale
3. Les derniers comptes annuels approuvés
4. Le dernier budget approuvé
5. Le dernier rapport d'activités approuvé

La sélection sera organisée par le comité de sélection qui se réunira à l'issue de la période ouverte pour le dépôt des candidatures. Les candidats seront avertis, au plus tard, **le vendredi 26 août 2022.**

La résidence et le partenariat pourront commencer dès réception de la notification officielle des délibérations du Conseil communal, permettant ainsi une entrée en vigueur en **septembre 2022.**

## 7. Ce qui est mis à disposition

L'Administration communale, dans le cadre de cet appel à projet, n'attribue aucun subside sous forme financière. Le subside est attribué sous forme de mise à disposition gratuite de locaux et de matériel. Seront mis à disposition gratuitement les éléments suivants :

- ✓ Un espace polyvalent d'expression ;

- ✓ Une cuisine ;
- ✓ Une douche (uniquement pour le facilitateur des activités de l'ASBL résidente) ;
- ✓ Des toilettes ;
- ✓ 1 poste de travail (bureau) du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00, totalisant ainsi 5 jours par semaine de résidence ;
- ✓ Une connexion wifi
- ✓ Nettoyage des espaces + gestion des déchets ;
- ✓ Un espace de stockage pour le matériel ;

De plus, la Commune assurera, à travers ses moyens de communication, la promotion des événements organisés par le résident.

### **Comment introduire sa candidature ?**

Le formulaire de candidature doit être complété sur

<https://irisbox.irisnet.be/irisbox/formulaire/ac-saint-gilles/appel-a-projets-mise-a-disposition-au-cube>.

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter le document sur Irisbox ou pour toutes questions concernant les demandes de subsides, n'hésitez pas à nous contacter :

Renaud ARENTS

Coordinateur CUBE  
Service Jeunesse +32 2 333 46 51  
rarents@stgilles.brussels  
Cube.1060@stgilles.brussels